
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

DIRECTION DE L'ELEVAGE

Atelier à mi-parcours

États des lieux et des perspectives du secteur agricole et rural en Mauritanie

Palais des Congrès

Nouakchott 1^{er} et 2 Novembre 2006

ELEVAGE EN MAURITANIE
ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DU SOUS-SECTEUR
Contraintes, Atouts et Stratégies

Dr Fall Moctar

1. Etat des lieux

Le secteur rural reste à dominante pastorale. En effet, avec une contribution de 14.3 % au PIB, l'élevage représente 80 % des apports dans le secteur rural.

Il y a encore deux décennies, les éleveurs pratiquaient un type d'élevage extensif, mais les sécheresses successives ont eu comme conséquence une sédentarisation massive résultant d'un exode rural important ayant déstructuré l'essentiel des anciens systèmes de production.

Le cheptel est estimé à 1,3 million de Camelins, 1,4 million de Bovins, près de 12 millions de Petits Ruminants, 3.400.000 volailles locales (dont 2 millions en aviculture familiale), 250.000 Asins et 63.000 Equins. Il équivaut à 3 millions d'UBT pour une population de 2,5 millions soit un rapport de 1,4 UBT/habitant, ce qui en fait l'un des rapports les plus élevés de la sous-région.

Les productions sont représentées principalement par les viandes (67.000 tonnes) et le lait (360.000 tonnes) et secondairement les peaux et cuirs (pour un potentiel exploitable de 78.000 bovins et 1.800.000 petits ruminants), volailles (1,7 millions de poulets représentant 2.000 tonnes) et œufs (17.000.000 unités).

L'état sanitaire est satisfaisant, et fait l'objet de suivi constant par le Réseau Mauritanien d'Epidémiologie des Maladies Animales (REMEMA), qui est l'un des plus performants de la sous-région (1^{er} réseau sur 32 en Afrique de l'Ouest et du Centre en 2003).

L'alimentation du cheptel est assurée essentiellement par les pâturages naturels (herbacés et ligneux), dont la production dans la zone sylvo-pastorale (6,3 milliards d'unités fourragères) est réduite et ne correspond qu'aux besoins de 2,5 millions d'Unité Bétail Tropical (UBT).

L'abreuvement du cheptel s'effectue à partir des eaux de surface (rares, en dehors du fleuve et de ses affluents) et des puits pastoraux. Les réserves souterraines sont limitées et inégalement réparties. L'essentiel des efforts du Gouvernement a été concentré à la recherche et aux activités d'équipement et de maintenance (plusieurs infrastructures ayant été réalisées pour répondre aux besoins urgents résultant des sécheresses successives) au détriment des autres tâches fondamentales de programmation, de maîtrise des ouvrages, de gestion des ressources hydriques et de planification sectorielle.

La Mauritanie est autosuffisante en viandes rouges ; une partie de la viande produite est même exportée sous forme d'animaux sur pied au Maroc (les dromadaires) et en Afrique de l'Ouest (les bovins et les petits ruminants). La production laitière, bien que théoriquement excédentaire, est saisonnière et atomisée. Le développement de cette filière au cours de ces dernières années a contribué à la diminution des quantités de lait et de produits laitiers importés.

2. Contraintes et Atouts

a. Contraintes

- Faiblesse des investissements publics et privés ;
- Manque de moyens en ressources humaines publiques spécialisées et de ressources financières
- Manque de professionnels du secteur (exposés par ailleurs à des compétitions peu loyales) et de possibilités de contrôle de ceux-ci
- Offre de services aux éleveurs et autres acteurs des filières liées à l'élevage a largement souffert de la restructuration du MDRE opérée en 1993 d'où absence d'une ligne de commande directe ;
- Absence de cadre juridique et réglementaire;
- Manque fiabilité des données statistiques;
- Baisse des potentialités pastorales , et vulnérabilité de l'Environnement ;
- Perte de technicité ;
- Faible industrialisation du secteur ;
- Recherche peu opérationnelle et peu adaptée au développement de l'Elevage ;
- Insuffisance observée en matière d'aménagement de l'espace (implantation des infrastructures, délimitation des zones) ;
- Absence de contrôle officiel sur l'hygiène et la qualité du lait et dérivés ;
- Absence de crédit alloué aux éleveurs pour le développement de la filière ;
- Secteur faiblement (sinon pas) fiscalisé.
- Faiblesse d'organisation des filières et des professionnels du secteur ;
- Faiblesse voire absence des infrastructures d'élevage.

b. Atouts

Les actions réalisées au cours des dernières années et qui ont essentiellement concerné la santé animale, l'hydraulique pastorale et la protection des pâturages, ont permis :

- Le renforcement des services de l'Elevage (création de la Direction de l'Elevage), des infrastructures sanitaires et d'hydraulique pastorale ;
- L'organisation des éleveurs en entités socio-professionnelles (associations coopératives pastorales ;
- La promotion du secteur privé ;
- L'adoption du principe de la vente libre des médicaments vétérinaires et des suppléments alimentaires ;
- L'amorce d'une meilleure gestion des pâturages et d'un développement de la production fourragère.

Malgré les insuffisances, les appuis au secteur de l'élevage développés au cours de ces dernières années ont permis de faire des avancées dans les domaines suivants:

- La lutte contre les grandes maladies;

- L'organisation sociale;
- L'émergence d'un secteur privé de santé animale (vétérinaires et auxiliaires vétérinaires);
- L'amélioration de l'environnement juridique et réglementaire (adoption du code pastoral + décrets d'application et du code de l'Élevage).

Aussi, la contribution actuelle de l'élevage à la lutte contre la pauvreté a été estimée à travers:

- **Sa contribution à la croissance de l'économie nationale et au budget de l'Etat**

La contribution du secteur de l'élevage à la croissance de l'économie nationale est importante. Sa contribution à la formation du PIB national est ainsi évaluée à 14,3% avec 68,2 % de la valeur ajoutée du secteur rural. Par ailleurs, selon les estimations effectuées au cours de l'étude FAO/BM/DEA, la contribution officielle du secteur de l'élevage à la valeur ajoutée nationale apparaît sous-estimée. Selon la modélisation établie par cette étude, elle a été ainsi estimée, pour l'année 2.000, aux alentours de 68 milliards d'UM, chiffre nettement supérieur aux 27 milliards estimés par la comptabilité nationale pour 1998.

En complément de sa contribution importante à la formation de la valeur ajoutée nationale, le secteur de l'élevage apparaît également comme étant largement «redistributeur». La valeur ajoutée est en effet générée par, et bénéficie à, une grande partie de la population. Les revenus des producteurs représenteraient ainsi près de 80% de la valeur ajoutée du secteur au stade producteur et les activités rémunératrices en amont ou en aval de la production génèreraient quant à elles 12% de la valeur ajoutée du secteur.

Le secteur de l'élevage est également pourvoyeur d'emplois (dont les salaires représentent environ 20 % de la valeur ajoutée stade producteur) qui, malgré leur côté peu rémunérateur, bénéficient aux pauvres et tout en contribuant à limiter l'exode rural:

- ✓ les bergers, largement recrutés parmi les éleveurs ayant perdu leur cheptel ou auprès de ceux qui ne disposent que d'un petit nombre d'animaux pour assurer leur survie;
- ✓ les puiseurs d'eau;
- ✓ les artisans du cuir, (activité pratiquée par les ménages pauvres et, en particulier, les femmes);
- ✓ les emplois liés au transport urbain par charrette asine; etc.

- **Son rôle social et ses mécanismes de solidarité sociale**

Le secteur de l'élevage est également le secteur où les mécanismes de solidarité sociale sont les plus présents. Les sociétés traditionnelles mauritaniennes sont en effet profondément marquées par l'Islam et intègrent de nombreux mécanismes de redistribution de la richesse et d'appui aux plus pauvres et en particulier:

- ✓ la Zakat qui est basée sur le principe que les riches doivent donner une partie de leur bétail au profit des plus démunis. Ce mécanisme permet chaque année à certains ménages pauvres des communautés d'accéder à la propriété du bétail ou de consolider leur cheptel ;
- ✓ la Mniha qui est le prêt pour une durée donnée d'une femelle en lactation. Le ménage bénéficiaire dispose de l'usufruit de l'animal (lait). Il doit rendre, après une certaine période, l'animal et ses petits. Cette pratique permet d'assurer aux plus démunis une amélioration de leur sécurité alimentaire;
- ✓ D'autres formes de solidarité sociale se manifestent en particulier à travers le partage et le don de produits de l'élevage au bénéfice de ménages démunis de la communauté (lait, partage de la viande aux pauvres lorsqu'une famille égorge un mouton ou lors des cérémonies).

○ **Sa contribution à la sécurité alimentaire des ménages**

L'analyse des systèmes d'élevage met en évidence le rôle majeur joué par ce secteur au niveau de la sécurité alimentaire des ménages, en particulier à travers l'autoconsommation des produits dont l'importance est très souvent sous-estimée. L'autoconsommation concernerait ainsi près de 72 % de la production annuelle laitière nationale et 15 % de la production annuelle totale de viande. L'autoconsommation de lait constitue pour la plus grande majorité des ménages le mode de valorisation le plus largement pratiqué de ce produit. Elle joue un rôle déterminant dans l'alimentation de l'ensemble des membres du ménage et notamment des enfants.

Enfin, outre les aspects quantitatifs, les produits de l'élevage apportent, sur le plan qualitatif, une part essentielle des besoins alimentaires. Ils couvriraient ainsi 24% des besoins de la population en énergie, 47% des besoins en protéines et 84% des besoins en lipides.

3. Axes de Développement et choix stratégiques

Les principaux objectifs du Gouvernement en matière de développement de l'élevage sont : (i) accroître la croissance du secteur de manière durable et redistributrice, et (ii) réduire la vulnérabilité des ménages pratiquant l'élevage, conformément aux orientations du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Plus spécifiquement, il s'agira : (i) d'accroître la contribution du secteur à l'économie nationale ; (ii) de valoriser les marchés porteurs, tout en permettant aux éleveurs d'y accéder durablement ; (iii) de développer et améliorer les qualités sanitaire et commerciale des produits d'élevage ; (iv) de pérenniser les systèmes d'élevage aptes à valoriser un milieu difficile; (v) de faire sortir durablement de la pauvreté les ménages les plus vulnérables pratiquant l'élevage ; et (vi) de réduire les effets néfastes de la sécheresse, en particulier au niveau des ménages les plus vulnérables du secteur de l'élevage.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, l'action du Gouvernement portera sur les principaux axes stratégiques suivants :

- le renforcement des capacités institutionnelles de gestion du secteur ;
- le développement de l'accès au crédit et aux informations technologiques ;
- la mise en place de filières de production animale dynamiques et fortement structurées ;
- le développement communautaire et la promotion du secteur privé ;
- la fiscalisation du secteur et la création d'un Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté ; et
- la prévention et la gestion des effets néfastes des sécheresses ;
- L'orientation de la recherche pour une recherche stratégique (éléments de Politique Nationale et Sectorielle) et adaptation (préoccupations des acteurs).

4. Recommandations

- Renforcer les investissements publics et privés du secteur ainsi que les moyens financiers adéquats pour un développement durable ;
- Définir et répartir clairement les tâches de l'Etat, de la Société Civile et du Privé ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle des frontières pour maîtriser les exportations d'animaux ;
- Renforcer les services en charge des statistiques de l'élevage ;
- Améliorer la maîtrise et la connaissance des paramètres zootechniques ;
- Améliorer la conduite de l'élevage.
- Orienter la recherche et la vulgarisation des cultures fourragères, la valorisation des sous-produits d'agriculture ;
- Favoriser l'accès des éleveurs au crédit (d'investissement et de campagne) ;
- Favoriser le développement (ou l'installation) d'industries agro-alimentaires et la commercialisation ;
- Renforcement du cadre juridique et réglementaire ;
- Mettre en place un système de circulation de l'information sur les marchés.
- Accélérer la mise en place d'un laboratoire de référence pour le contrôle de qualité des produits d'origine animale.

5. Projets prioritaires

- Programme hydraulique pastorale (Sud Est et au Nord) ;
- Infrastructures de base en milieu rural (centres, parcs, etc.) ;
- Statistiques et informations rurales ;
- Gestion des ressources naturelles (potentialités des zones pastorales) ;
- Développement des principales filières (Viande rouge, Lait, Cuirs et peaux, etc.) ;
- Développement de la recherche vétérinaire et vulgarisation ;
- Commercialisation des produits et industrialisation des filières.